

Présentation du projet pilote de collecte sélective



Séance d'information
Estinnes



Cette ANNÉE, PROMIS, je FAIS MAIGRIR
MES Poubelles !



Table des matières

- Pourquoi une collecte sélective ?
- La collecte en pratique
- La communication
- L'aspect financier
- Questions – Réponses



Pourquoi une collecte sélective ?

Le contexte

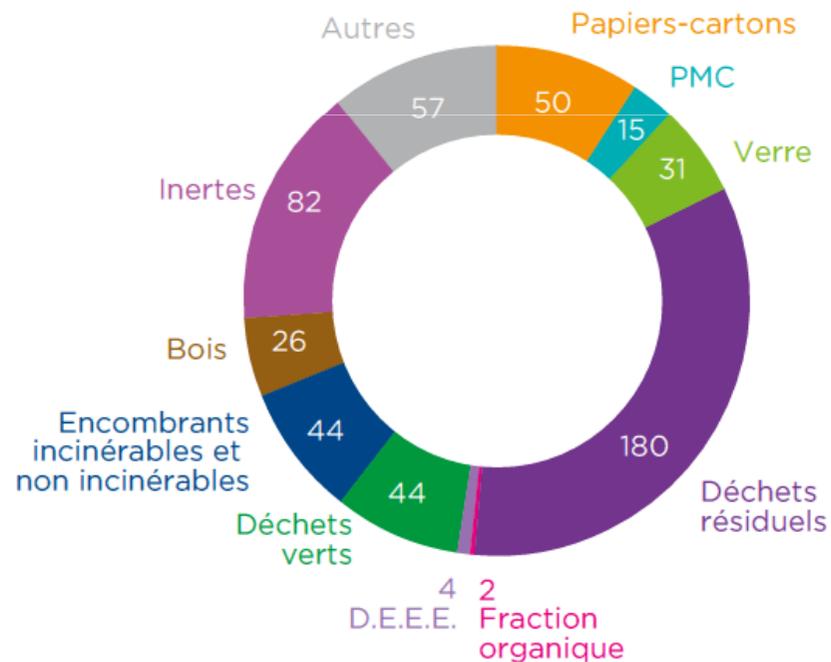
- Près de 40 % de la poubelle ménagère est constituée de **déchets organiques**
- Volonté du Gouvernement wallon de généraliser la collecte des **déchets organiques** (nouveau Plan wallon des déchets Ressources - PWDR)
- Encouragement de la mise en place de cette **collecte sélective**

Pourquoi une collecte sélective ?

Le contexte

En 2015, chaque citoyen a produit en moyenne 535 kilos de déchets qui se décomposent comme suit :

Graphique 1 : Quantité de déchets produits par citoyen au sein de la zone Hygea.



=> 170 kg/hab/an de déchets résiduels pour Estinnes

Pourquoi une collecte sélective à Estinnes ?

- Volonté du Collège communal de s'impliquer dans un projet novateur pour la région
- Deux communes sélectionnées par Hygea : **Merbes-le-Château** (avril 2017) et **Estinnes** (août 2017)
- Attention particulière de l'Intercommunale pour les communes pilotes (apport logistique + camions)
- Généralisation du système à moyen terme

Pourquoi une collecte sélective ?

Le contexte

De nombreux outils de tri sont en place ...

- Collecte sélective en porte-à-porte des PMC tous les 15 jours
- Important réseau de bulles à verre
- Ecoparc d'Estinnes + 21 autres Ecoparcs accessibles
- **A partir du 2 août 2017 : début de la collecte sélective des déchets ménagers**

Pourquoi une collecte sélective ?

De nombreux avantages

- **Moins de déchets** : la plupart des citoyens font plus attention et réduisent leurs quantités de déchets
- **Plus de recyclage** : les déchets organiques sont désormais valorisés grâce à la biométhanisation
- **Plus de propreté** : grâce aux conteneurs, l'envol et l'éparpillement des papiers dans la rue sont évités
- **Plus de confort** : les citoyens entreposent et trient plus facilement leurs papiers-cartons au conteneur
- **Plus de sécurité** : les conteneurs sont plus respectueux du travail effectué par le personnel

Pourquoi une collecte sélective ?

Les objectifs

- **Réduire le volume des déchets**
- **Maintenir les coûts de collecte et de gestion et donc la taxe**
- **Responsabilisation accrue du citoyen**
- **Quantitatifs :**
 - - 30 kg de déchets résiduels/hab/an
 - + 15 kg de déchets organiques/hab/an



La collecte en pratique



4 grands modes de collecte

- Collecte séparée des **déchets organiques** via un sac vert de 20 l (collecte chaque semaine)
- Collecte des **déchets résiduels** via un nouveau sac brun de 25 ou 50 l (collecte tous les 15 jours)
- Collecte des **papiers-cartons** via un conteneur de 240 ou 140 l (collecte toutes les 4 semaines)
- Collecte des **PMC** via un sac bleu tous les 15 jours (pas de changement)



Postulats

- Pas de cohabitation des 2 systèmes
 - ⇒ dès le 2 août 2017 seuls les nouveaux sacs brun et vert et le conteneur papiers-cartons seront collectés !
 - ⇒ possibilité d'acheter des sacs blancs Hygea à l'unité auprès d'un commerçant (Chez Annick à Estinnes-au-Mont)
- Pas de changement du jour de passage : le **mercredi**
- Commune scindée en **2 zones de collecte** (=> collecte en alternance des papiers-cartons)
**!/ \ Soyez attentifs à votre calendrier de collectes !/ **
- **Démarrage du projet pilote le mercredi 2 août 2017** par la collecte :
 - zone 1 : déchets résiduels + déchets organiques
 - zone 2 : déchets résiduels + déchets organiques

Calendrier des prochaines collectes

Août 2017							
Matières collectées			2	9	17*	23	30
Déchets résiduels	Zone 1	X			X		X
	Zone 2	X			X		X
Déchets organiques	Zone 1	X	X		X	X	X
	Zone 2	X	X		X	X	X
PMC	Zone 1			X		X	
	Zone 2			X		X	
Papiers-cartons	Zone 1			X			
	Zone 2					X	

*Collecte le jeudi 17 août suite au férié de l'Assomption.

Réception de ce calendrier avec le 2^e courrier envoyé en juin 2017 auprès de l'ensemble des ménages d'Estinnes.

Les déchets organiques

- Collectés via un nouveau sac de couleur verte translucide
- Collectés chaque semaine
- Sac de 20 litres solide et facile d'utilisation (non-biodégradable pour ce projet pilote)
- Même norme de qualité que le sac blanc actuel
- Disponibles par rouleau de 20 sacs au prix de 5 €, soit 0,25 € le sac (et non 0,35 € car mise en œuvre du projet pilote, soit – 30 %)



Les déchets organiques

Sacs verts en vente près de chez vous :

- Bon marché à Erquelinnes
- Battard-Paradis Annick à Estinnes-au-Mont
- Ecaudis à Ecaussinnes
- Brico à Erquelinnes
- GB contact à Ecaussinnes
- Librairie de la Sennette à Ecaussinnes
- Librairie le Kiosque à Ecaussinnes
- Chez Ameen à Binche
- Chez Planet-Binche à Binche
- Quincaillerie Belle Tête à Ecaussinnes
- GB partner à Binche
- Spar à Ecaussinnes
- Proxi Delhaize à Erquelinnes
- Colruyt à Binche et Erquelinnes
- Epicerie du coin à Merbes-le-Château
- Chez Eric et Myriam à Labuissière
- Mini marché à Labuissière
- Intermarché à Givry
- Delhaize à Epinois

Que peut-on mettre dans son sac vert de déchets organiques ?

Déchets de cuisine :

- ✓ restes de repas
- ✓ marcs de café
- ✓ sachets de thé
- ✓ épluchures de fruits et de légumes
- ✓ coquilles d'œufs
- ✓ coquilles de moules
- ✓ coques de noix, etc.
- ✓ os



Que peut-on mettre dans son sac vert de déchets organiques ?

- Petits déchets de jardin :
 - ✓ plantes d'appartement
 - ✓ herbes, branchages, tontes, ...
 - ✓ fleurs fanées



Que peut-on mettre dans son sac vert de déchets organiques ?

Mais aussi:

- ✓ papiers essuie-tout
- ✓ mouchoirs et serviettes en papier
- ✓ aliments périmés (sans emballages)
- ✓ litières biodégradables pour animaux



Que peut-on mettre dans son sac vert de déchets organiques ? – Guide du tri

Déchets organiques

collectés uniquement via le sac vert réglementaire, en porte-à-porte chaque semaine



Déchets de cuisine



Petits déchets de jardin



Autres déchets



Mouchoirs et serviettes en papier

Papier essuie-tout

Litières biodégradables pour animaux

INTERDITS



- Films en plastique
- Lingettes
- Emballages en plastique
- Langes (enfants et adultes)
- Litières non biodégradables

A jeter dans le sac brun des déchets résiduels.

- Pots de repiquage en plastique
- A jeter dans les Ecoparcs.

Contrôle qualité

Un contrôle qualité est effectué régulièrement par Hygea.

En cas de **contenu non-conforme** le contrôleur informera le citoyen du résultat de ce contrôle par un **autocollant de refus**

=> Trier à nouveau ses déchets et les présenter à la prochaine collecte



Quelques conseils de tri

- Limitez le gaspillage mais en cas d'aliments périmés, retirez les emballages avant de les jeter. Vos **barquettes et raviers en plastique** doivent être jetés dans le sac de déchets résiduels.
- Les **films et sacs en plastique** se jettent dans le sac de déchets résiduels.
- Gardez vos **sacs à pain et vos journaux** pour emballer vos déchets organiques.

=> **Bien trier** les déchets organiques est essentiel si l'on veut qu'ils puissent être **correctement recyclés** ensuite. Une faute de tri et c'est toute la chaîne de recyclage qui est perturbée ! **Seuls les déchets compostables**, c-à-d qui pourrissent, peuvent aller dans le sac de déchets organiques.

Réduisez le volume de votre sac de déchets organiques grâce au compost !

Chacun d'entre nous produit, en moyenne, près de **120 kg/an de déchets organiques** issus de la cuisine ou du jardin. A l'échelle d'une famille de 4 personnes, cela représente près d'une demi-tonne de déchets !

Il existe une **solution** simple pour convertir ces déchets en une source d'énergie pour vos sols : le **compostage**.



⇒ Séance de sensibilisation au compostage le **12 septembre 2017** de **18h30 à 21h00** à **Estinnes** (chaussée Brunehault, 232).

D'autres dates sur www.hygea.be.

Les déchets résiduels

- Collectés via un nouveau sac de 25 ou 50 litres de couleur brune
- Collectés toutes les deux semaines
- Sac solide et facile d'utilisation
- Même norme de qualité que le sac blanc actuel
- Disponibles par rouleau de :
 - 10 sacs de 50 l. au prix de 10 €, soit 1 €/sac
 - 20 sacs de 25 l. au prix de 10,80 €, soit 0,54 €/sac



Les déchets résiduels

Sacs verts en vente près de chez vous :

- Bon marché à Erquelinnes
- **Battard-Paradis Annick à Estinnes-au-Mont (vente à l'unité des sacs)**
- Ecaudis à Ecaussinnes
- Brico à Erquelinnes
- GB contact à Ecaussinnes
- Librairie de la Sennette à Ecaussinnes
- Librairie le Kiosque à Ecaussinnes
- Chez Ameen à Binche
- Chez Planet-Binche à Binche
- Quincaillerie Belle Tête à Ecaussinnes
- GB partner à Binche
- Spar à Ecaussinnes
- Proxi Delhaize à Erquelinnes
- Colruyt à Binche et Erquelinnes
- Epicerie du coin à Merbes-le-Château
- Chez Eric et Myriam à Labuissière
- Mini marché à Labuissière
- Intermarché à Givry
- Delhaize à Epinois

Les déchets résiduels

Au terme du processus de tri, **voici ce qui devrait se retrouver dans le sac brun des déchets résiduels :**

Tout ce qui n'est pas repris dans le cadre des services de collectes sélectives mis à la disposition de la population (collectes des organiques, PMC, papiers-cartons, bulles à verre et Ecoparcs).



Que peut-on mettre dans son sac brun de déchets résiduels ?

Exemples :

- pots et ravers en plastique (yaourt, margarine, ...)
- papiers d'emballages alimentaires (ex : emballage de charcuterie, traiteur, ...)
- barquettes en plastique ou frigolite (viandes, charcuteries, fromages, ...)
- films plastiques, papiers aluminium ou cellophane
- vieux textiles, cendres, poussières, litières non-biodégradables, ...
- langes (enfants ou adultes)
- déchets d'hygiène : cotons-tiges, cheveux, ...



Que peut-on mettre dans son sac brun de déchets résiduels ? – Guide du tri

Déchets résiduels

collectés uniquement via le sac brun réglementaire, en porte-à-porte toutes les 2 semaines



Emballages divers



Emballages en plastique



Déchets d'hygiène



Tout ce qui n'est pas recyclable...

INTERDITS



- Déchets dangereux (produits corrosifs, piles, etc.)

A jeter aux Ecoparcs.

Quelques conseils pour produire moins de déchets

« Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas »

- Utilisez des **sacs réutilisables**, des caisses pliables, des paniers, ...
- Préférez les **produits durables** aux produits à usage unique
- Utilisez les **emballages rechargeables**
- Utilisez des **produits d'entretien concentrés ou naturels**
- Achetez des produits vendus **en vrac ou à la découpe**
- Pour l'ensemble de la famille, préférez les **grands conditionnements**
- Pour les boissons, privilégiez les **bouteilles consignées ou recyclables**
- Faites une **liste de courses** avant vos achats ou évitez le gaspillage alimentaire
- Si vous disposez d'un petit jardin, mettez-vous au **compostage** à domicile

=> Pour plus d'astuces, surfez sur www.hygea.be

Les papiers-cartons

- Collectés uniquement via le conteneur gris avec couvercle jaune (pas de fente)
- Collectés toutes les 4 semaines
- Par défaut, conteneur de 240 l. (capacité recommandée)
=> possibilité d'obtenir un conteneur de 140 l. (1^{er} changement gratuit)
- Conteneur placé en bordure de voirie le jour de la collecte ou la veille à partir de 18h00
=> couvercle ouvert après passage



Les papiers-cartons

- Pas de pesée pour les citoyens => pas de limite de poids, ni de levées (utilisation des données en termes de levées uniquement à des fins statistiques pour le projet pilote)
- Contrôle qualité : en cas de mauvais tri, refus de collecte
- Pas de déchets papiers-cartons au pied du conteneur et pas de couvercle ouvert
- Contrôle qualité du conteneur



Que peut-on mettre dans son conteneur papiers-cartons ?

- Les papiers-cartons sont collectés en porte-à-porte et peuvent être déposés à l'Ecoparc.
- **Que pouvez-vous y déposer ?**
 - les papiers, feuilles, revues, magazines et journaux ;
 - les livres et cahiers ;
 - les dépliants publicitaires ;
 - les annuaires téléphoniques ;
 - les sacs en papier ;
 - les caisses et boîtes en carton.



Que peut-on mettre dans son conteneur papiers-cartons ?

- Attention de **ne pas y mettre** :
 - le papier et le carton souillé de gras ;
 - le papier-peint ;
 - les sachets et le papier en aluminium ;
 - le papier cellophane ;
 - les films plastique des imprimés.



Que peut-on mettre dans son conteneur papiers-cartons ? – Guide du tri

Papiers-cartons

collectés uniquement via le conteneur, en porte-à-porte toutes les 4 semaines



Remarques :

- Enlevez le film en plastique des publications
- Collectés également via les Ecoparc

INTERDITS



- Papier peint
- Papier aluminium
- Papier cellophane
- Photos

A jeter dans le sac de déchets résiduels.

- Papier souillé ou gras
- A jeter dans le sac vert de déchets organiques.

Gestion des conteneurs

- Gestion en bon père de famille, cependant ...
 - conteneur **cassé** : contactez Hygea qui effectuera les réparations ou le remplacement du conteneur gratuitement
 - conteneur **vandalisé ou volé** : déclaration de vol à la Police + contactez Hygea qui vous livrera un nouveau conteneur gratuitement

Collectes en porte-à-porte

- Départ des collecteurs à 5h30, sortez vos déchets la veille à partir de 18h00 ou le jour de la collecte avant 5h30 (nouvelles tournées de ramassage => modification des habitudes des citoyens)
- En cas de travaux, contactez votre administration communale

Les PMC

- Collectés via le sac bleu (pas de changement)
- Collectés toutes les deux semaines
- Les trois lettres **P – M – C** définissent le contenu autorisé :
 - **P** = bouteilles et flacons en **P**lastique
 - **M** = emballages **M**étalliques : conserves, aérosols (alimentaires et cosmétiques), les plats et barquettes en aluminium (mais pas le papier aluminium), les couvercles et capsules métalliques
 - **C** = **C**artons à boissons



Que peut-on mettre dans son sac bleu PMC ? – Guide du tri

PMC

entièrement vides et
collectés via le sac bleu PMC,
en porte-à-porte toutes les 2 semaines



P Bouteilles et flacons en Plastique



M Emballages Métalliques



C Cartons à boissons



Remarques :

- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC
- Pas d'emballage d'une contenance supérieure à 8 L
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez-y le bouchon et vous gagnerez de la place dans le sac PMC

INTERDITS



- Tous les autres emballages et objets en plastique (ex. pots, barquettes, ravier, sacs en plastique, films...)
- Papier aluminium
- Frigolite

A jeter dans le sac de déchets résiduels.

Sont à déposer dans les Ecoparc :

- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :





La communication



Communication - Courriers

- 2 courriers adressés auprès de l'ensemble des ménages d'Estinnes
 - 1^{er} courrier – 3 au 5 mai 2017
 - Information générale et dates des réunions d'information
 - Guide du tri
 - 2^{ème} courrier – 26 au 28 juin 2017
 - Possibilité de changement du conteneur (240 l. vers 140 l.)
 - Calendrier de collecte

Communication – www.hygea.be

ACCUEIL | TOUT SAVOIR SUR HYGEA | JOBS | ACTUALITÉS | AGENDA | CONTACT



Recycle!

Voulez-vous parfaitement savoir où et quand vous pouvez trier vos déchets?
Téléchargez gratuitement l'application 'Recycle !'

RECHERCHE:

VOUS CHERCHEZ DES INFORMATIONS EN TANT QUE

- CITOYEN
- COMMUNE
- ENSEIGNANT
- PROFESSIONNEL
- JOURNALISTE



NOUVEAU DANS VOTRE ECOPARC

La Recyclerie
Service de réutilisation des biens de votre Intercommunale Hygea

Ensemble donnons-leur une nouvelle vie !

NOUVELLES COLLECTES SÉLECTIVES



Projets pilotes
Communes d'Ecaussinnes, Merbes-le-Château et Estinnes

DERNIÈRES ACTUALITÉS

14/02/2017 13:54

Recommander

Collectes en porte-à-porte non assurées ce mardi 14 février 2017 et organisation de collectes de rattrapage pour les PMC/papiers-cartons pour les communes de Mons-Borinage

Les collectes en porte-à-porte n'ont pu être effectuées ce lundi 13 et ce mardi 14 février sur les communes d'Erquelines, de Jurbise, de Mons zone 2, Mons zone 3, Mons zone 5 et de Mons intramuros 1 et 2 ainsi que de Saint-Ghislain.

Lire la suite

15/12/2016 08:16

Recommander

VOTRE CALENDRIER DE COLLECTE



En savoir +

TOUT SAVOIR SUR LES ECOPARCS



En savoir +

La soupe, moi, je suis fanes.



AGENDA

Tout l'agenda

Conseil du mois

Papiers-cartons : bien ficeler par temps de pluie !



Magazine Réflex

Abonnez-vous gratuitement

HYGEA
Intercommunale de gestion environnementale

Réunions d'information

- **15 mai 2017 à 19h00** : salon communale (place du Bicentenaire à 7120 Haulchin)
- **17 mai 2017 à 19h00** : salle communale « Mabilie » (rue Albert Bastin à 7120 Vellereille-les-Brayeux)
- **18 mai 2017 à 19h00** : salle communale (chaussée Brunehault, 232 à 7120 Estinnes-au-Mont)
- **24 mai 2017 à 19h00** : maison du village (rue Enfer, 6 à 7120 Estinnes-au-Val)

Distribution du conteneur papiers- cartons

- Livraison d'un conteneur par ménage entre le 27 juillet et le 4 août 2017
- Pas nécessaire d'être présent
- Identification de l'adresse sur chacun des conteneurs
=> Possibilité de personnalisation des conteneurs

Communication

Supports téléphone / web

- Call center dédié (n° gratuit)
 - demande d'infos
 - gestion du conteneur
 - ...
- Site web www.hygea.be

Infos au
0800/99 159



L'aspect financier



Taxation

Coût futur pour le citoyen =

SERVICE MINIMUM (TAXE FORFAITAIRE)

+

ACHAT DES SACS (résiduels, organiques et PMC)

Taxation

Service minimum (taxe forfaitaire)

Ensemble des services devant être obligatoirement apportés par la commune aux citoyens et compris dans la taxe déchets (liste précisée par la réglementation)

Taxation

Service minimum :

- Collecte en porte-à-porte des :
 - déchets résiduels
 - déchets organiques
 - papiers-cartons
 - PMC
- Accès aux bulles à verre
- Accès aux Ecoparc
- Traitement de l'ensemble de ces déchets
- Prévention et communication

Taxation

- Avertissement extrait de rôle envoyé par la Commune annuellement
- Taxes adaptées à la composition du ménage :
 - chef de ménage isolé : 112 €
 - chef de ménage composé de 2 personnes : 167 €
 - chef de ménage composé de 3 personnes : 172 €
 - chef de ménage composé de 4 personnes : 177 €
 - chef de ménage composé de min. 5 personnes : 182 €
- Objectif des nouvelles collectes sélectives : **contenir la taxe et le coût global de gestion des déchets**

Présentation du projet de collecte sélective conteneurisée

QUESTIONS / RÉPONSES

Commune d'Estinnes

